

Introduction

1. A sa 31^e session, la Conférence générale a approuvé la Stratégie à moyen terme pour la période 2002-2007 (31 C/4), qui définit les grands axes stratégiques de l'action de l'UNESCO pour les six années à venir, ainsi que le Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5), qui correspond à la première phase de sa mise en oeuvre.

2. Articulée autour d'un seul thème unificateur - **Contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication** -, la Stratégie à moyen terme définit un nombre restreint d'objectifs stratégiques, soit 12 au total, pour toute l'Organisation et trois pour chacun de ses grands domaines d'activité. Ces objectifs stratégiques sont complétés par deux thèmes transversaux, à savoir **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**, qui se retrouvent dans tous les programmes et par le biais desquels l'UNESCO fera une place de choix à l'intersectorialité dans son action, tant au Siège que sur le terrain.

3. La Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) et le Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5 approuvé) représentent les piliers de la réforme de l'Organisation en matière de programmation. Dans ces deux documents, les **objectifs stratégiques** sont traduits en "effets" et **résultats escomptés** clairement définis, ce qui marque un grand pas en avant vers l'introduction et l'application de la programmation et de la budgétisation, ainsi que de la gestion et du contrôle axés sur les résultats. Autre nouveauté pour l'UNESCO, des **stratégies régionales et sous-régionales** spécifiques ont été élaborées dans le cadre de la Stratégie à moyen terme et pour la même période, en vue d'être arrêtées et validées par les parties prenantes après l'adoption dudit 31 C/4 par la Conférence générale.

I. Questions générales

4. Pris ensemble, les documents 31 C/4 et 31 C/5 approuvés constituent le **cadre conceptuel de l'action de l'UNESCO**, en proposant des stratégies, des orientations, des programmes, des activités et des résultats qui permettront à l'Organisation d'accomplir sa mission avec efficacité et efficience. Il a fallu faire un grand nombre de choix difficiles, surtout pour rationaliser le processus de planification, fixer des priorités de programme claires et limitées en nombre et déterminer les créneaux stratégiques de l'UNESCO d'aujourd'hui. Beaucoup certes a déjà été accompli, mais il reste encore des améliorations à apporter. La préparation du prochain Programme et budget (32 C/5) offre l'occasion d'évaluer dès le début les ajustements et réformes introduits jusqu'ici dans le processus de programmation et de proposer de nouvelles améliorations. Globalement, toutes les modifications devraient être axées sur l'efficacité de l'Organisation, en accentuer la pertinence pour les Etats membres et les communautés et la rendre plus responsable et plus transparente.

5. Le Programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 a été établi, pour la troisième fois consécutive, sur la base d'une croissance nominale zéro, à quelque 544 millions de dollars des Etats-Unis au total. Cette croissance nominale nulle, qui en fait représente une réduction de 4,2 % en termes réels, impose à l'Organisation de très dures contraintes, au moment même où les efforts de réforme nécessiteraient des ressources supplémentaires.